

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVINZIONI RILATIVA À U FINANZIAMENTU DI
L'ACCOLTA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP NANTU À
A CUMUNA D'AIACCIU

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE
L'ACCUEIL DE JOUR GÉRÉ PAR LA FALEP SUR LA
COMMUNE D'AIACCIU

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté, et souvent marginalisées, de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif étant de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

En 2022, 779 personnes ont fréquenté l'accueil de jour, en grande majorité des personnes seules qui a enregistré en moyenne 47 passages par jour.

La moyenne de passages journaliers s'élève à 47 et les demandes concernent en premier lieu les services de première nécessité.

En parallèle de l'accès à ces services, 469 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social, notamment pour une domiciliation et des ouvertures de droits.

Des orientations vers des solutions de logement ou les structures d'hébergement sont aussi proposées.

Pour 2023, le coût global de l'action est estimé à 463 512 euros.

En complément des financements de l'Etat qui s'élèvent à 183 517 euros, la Collectivité de Corse contribue au fonctionnement de l'activité pour un montant de 112 190 euros pour 2023, soit 24,2 % du budget global.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

Dans le cadre de la régularisation de la gestion des crédits en autorisation de programme/autorisation d'engagement, une autorisation d'engagement sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 112 190 euros au titre de l'année 2023 sous réserve du vote du budget supplémentaire, et selon la répartition indiquée ci-dessous :

Fédération des associations laïques et d'éducation populaire FALEP

Subvention pour le fonctionnement de l'Accueil de jour Stella Maris sur la commune d'Aiacciu - Exercice 2023 **112 190 euros**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.